

MAIRIE DE NEUILLY SOUS CLERMONT

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 OCTOBRE 2020.

Nombre de conseillers en exercice : 19.

Qui ont pris part à la délibération : 19

Convocation : 21 septembre 2020.

L'an deux mille vingt et le neuf octobre à 19h, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur CHEMIN Christophe, Maire de la commune.

PRESENTS : Christophe CHEMIN, Mathieu BARBERY, Murielle RAVIART, Jean-Pierre OCULY, Céline VITEL, Philippe LEJEUNE, José MENDES GONCALVES, Aline HUTIN, Gervais RABASTE, Sébastien ROUSSEAU, Sofia GUILLOT, Katia BELLEMBOIS, Clément DELAHAYE, Mélanie BOULANGER, Gaëtan DEBAER, Myriam DRUET, Ingrid D'ARANJO, Xavier GERARD.

EXCUSES : Anne FRERET qui a donné pouvoir à Murielle RAVIART.

ABSENTS :

SECRETAIRE : J.P. OCULY

Monsieur le Maire demande l'ajout de quatre points supplémentaires :

- Désherbage bibliothèque
- Avenant marché de fourniture de repas en liaison froide
- Durée d'amortissement
- Approbation du conseil municipal du 09 juillet 2020

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'ajout des quatre points supplémentaires.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal du conseil municipal du 9 juillet 2020.

I- REMBOURSEMENT ARRHEES LOCATION DE SALLE

Monsieur le Maire propose de rembourser les 100 euros d'arrhes versés au titre de la location de la salle polyvalente et annulée du fait de la crise sanitaire aux personnes suivantes :

- | | |
|-------------------------------|------------------------------|
| - Mr Dohant Patrick | location du 4 septembre 2020 |
| - Mr Mme Ramos Pestana Samuel | location du 31 octobre 2020 |
| - Mme Rousseau / Mr Delette | location 18 janvier 2021 |
| - Mme Pascaline Maillard | location du 07 novembre 2020 |
| - Mr Mme le Borgne | location du 20 février 2021 |

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, le remboursement des arrhes versés.

II- DECISION MODIFICATIVE

Monsieur le Maire propose les décisions modificatives suivantes :

INVESTISSEMENT DEPENSES Crédits à déduire	INVESTISSEMENT DEPENSES Crédits à ouvrir
Programme 232 – Matériel	Programme 236 – Signalisation
Article 21578 – Autre matériel et outillage -4 650.00	Article 2151 – réseaux de voirie 4 000.00
	Programme OPFI
	Article 10226 taxe aménagement 650.00
Total – 4650.00	Total + 4650.00

FONCTIONNEMENT – Recettes	FONCTIONNEMENT Recettes
Chapitre 75 Autres produits de gestion courante	Article 002 Excédent antérieur reporté
Article 7588 – Autres produits divers + 1335.19	- 1335.19

FONCTIONNEMENT - Dépenses	FONCTIONNEMENT- Dépenses
Chapitre 011 - Charges à caractère général	Chapitre 012 Charges de personnel
Article 6042 Prestations de service - 30 000.00	Article 6413 Personnel non titulaire + 40 000.00
Article 6232 Fêtes et cérémonies - 4 000.00	
Article 6236 Catalogues et imprimés - 3 000.00	
Article 6261 Frais affranchissement - 1 000.00	
Article 6248 Frais transports divers -2 000.00	
Total -40 000.00	Total +40 000.00

INVESTISSEMENT – DEPENSE	
Article 001 Déficit investissement reporté - 1602.27	

Le conseil municipal, par 18 voix pour et une abstention (Myriam DRUET) vote les décisions modificatives présentées.

III- AUTORISATION DE RECRUTER DU PERSONNEL DE REMPLACEMENT ET DES APPRENTIS

Afin de pouvoir assurer la continuité du service public, Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de recruter du personnel dans les cas suivants :

- Accroissement d'activité / surcharge de travail d'un service communal
- Absence de personnel (maladie, formation, maternité ...)

De fait, Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de recruter du personnel sous les formes suivantes :

- contrat de droit public,
- contrat aidé,
- contrat de droit privé,
- apprentis,
- contrats en alternance

Il sollicite l'autorisation de fixer la durée du temps de travail et l'indice de rémunération du personnel ainsi recruté.

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de recruter Melle MILON Solène en tant qu'apprentie à compter du 1^{er} septembre 2020 à la rémunérer et à participer aux frais de formation.

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à recruter du personnel, à fixer la durée du temps de travail et l'indice de rémunération du personnel ainsi recruté et à recruter Melle MILON Solène en tant qu'apprentie à compter du 1^{er} septembre 2020 à la rémunérer ainsi qu'à participer aux frais de formation.

IV – CONVENTION URBA +

Monsieur le Maire présente l'avenant à la convention URBA + et sollicite l'autorisation de le signer.

Le Conseil Municipal, par 16 voix pour et 3 abstentions (Jean-Pierre OCULY, Philippe LEJEUNE et Anne FRERET) autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention URBA +.

V- INDEMNITE REPRESENTATIVE DE LOGEMENT DES INSTITUTEURS 2020

Monsieur le Maire présente la circulaire Préfectorale du 8 juillet 2020 relative à l'Indemnité Représentative de logement des instituteurs pour l'année 2020.

Le Conseil Municipal, par 18 voix pour et 1 abstention (Jean-Pierre OCULY) vote le montant de l'Indemnité Représentative de logement des instituteurs pour l'année 2020

VI- REGLEMENT INTERIEUR DE LOCATION DE SALLE

Monsieur le Maire présente le règlement intérieur actuel de location de la salle polyvalente. Il propose la modification suivante :

« la salle est désormais louée à une seule personne pour un week-end (plus de location le samedi et le dimanche à deux personnes différentes) »

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, la modification du règlement intérieur de location de la salle polyvalente.

VII- FRAIS DE SCOLARITE

Monsieur le Maire présente l'état détaillé des frais de fonctionnement qui déterminent le montant des frais de scolarité des enfants domiciliés hors commune.

Charges de gestion courante	23 981.40€
Denrées et fournitures	10 984.13€
Sorties et transport	2 218.00€
Personnel	100 157.00€
	<hr/>
Total	137 340.53 €

Le nombre total d'enfants scolarisés à Neuilly Sous Clermont à la rentrée de septembre 2019 s'élevait à 200 enfants.

Le montant des frais s'élève donc à 686.70 €/enfant

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à recouvrer les frais aux communes de résidence des enfants scolarisés à Neuilly Sous Clermont.

VIII- PARTICIPATION AUX FRAIS DES COMMUNES DU RASED

Monsieur le Maire présente l'état des frais annuels de fonctionnement du Réseau d 'Aide Sociale à l'Enfance en Difficulté (RASED)

Les communes adhérentes participent à hauteur du nombre d'élèves scolarisés sur leur commune au 1^{er} septembre 2019.

Les frais de fonctionnement se détaillent comme suit :

- Eau	154.00
- Electricité	960.00
- Téléphone et internet	694.00
- Fournitures éducatives	453.00
- Frais de personnel	623.00
- Assurance	75.00
- Abonnement	0.00
- Copies	30.00
Total	2 990.00

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de réclamer le prorata des frais de fonctionnement aux communes concernées (Nointel, Cambronne Les Clermont, Catenoy, Breuil le Sec, Breuil Le Vert)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à recouvrer les frais de fonctionnement du RASED proportionnellement aux communes concernées.

IX –RAPPORT D'ACTIVITE DU SE 60

Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal le rapport d'activité 2019 du Syndicat d'Electrification de l'Oise, et sollicite leur approbation.

Objet : Syndicat d'Energie de l'Oise – Rapport d'Activités 2019

Conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, « ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. »

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé des représentants de la commune au Syndicat,

- **PREND ACTE** du rapport d'activités 2019 du Syndicat d'Energie de l'Oise,
approuve, à l'unanimité, le rapport d'activité du SE 60 pour l'année 2019,

X- CONVENTION DENEIGNEMENT

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée délibérante la convention de déneigement convenue avec Monsieur OLIVAR, exploitant forestier, demeurant 521 rue de l'Eglise à Neuilly-Sous-Clermont, et sollicite l'autorisation de la signer.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer la convention de déneigement avec Monsieur OLIVAR.

XI – TARIFS 2021

Monsieur le Maire propose les tarifs suivants pour l'année 2021

A/ location de salle

	2020	2021
Grande salle – 1 jour	190 €	190€
Grande salle – 2 jours	280€	280€
Grande salle et cuisine – 1 jour	315€	315€
Grande salle et cuisine – 2 jours	450€	450€
Location à partir du vendredi pour les extérieurs	110€	110€
Versement des arrhes	100€	100€
Caution	500€	500€
Forfait nettoyage s'il y a lieu	100€	100€

B/ concessions cimetière et columbarium

	2020	2021
Concession 50 ans	225€	225€
Concession 30 ans	135€	135€
Concession 15 ans	66€	66€
Case 50 ans	1735€	1735 €
Case 30 ans	1225€	1225€
Case 15 ans	820€	820€

C/ Jardins communaux

	2020	2021
Parcelle	20€	20€
Caution clé	5€	5€

D/ Photopies

	2020	2021
A4 copie	0.15€	0.15€
A3 copie	0.3€	0.3€

E/ Livres

	2020	2021
Achat livret sur la commune	15 €	15 €
Livre bibliothèque non rendu - gros ouvrage	30€	30€
Livre bibliothèque autre	15€	15€

F/ Droit de place

2020	2021
50.00€	50.00€

G/ Apport en déchetterie

	2020	2021
1 heure de personnel	16.15€	16.15€
+1 tonne de déchets verts	30.97€	30.97€

Le Conseil Municipal, par 18 voix pour et une voix contre (Philippe LEJEUNE en désaccord sur les tarifs des points A et B) valide les tarifs pour l'année 2021.

XII – ADMISSION EN NON VALEUR

Monsieur le Maire présente une liste de créances non recouvrées à ce jour. Les poursuites effectuées n'ont pas abouti ou les sommes sont inférieures au seuil des poursuites.

Mme la Trésorière Municipale de Clermont sollicite l'admission en non-valeur de ces sommes.

- Lefebvre Frédéric 20.10 euros théâtre Lefebvre Quentin (2011)
- Mallo Sandrine 118.80 euros cantine et garderie Lebrun Killian (2009)
- Duchemin Sylviane 2.31 euros garderie Minart Manon (2015)

Le Conseil Municipal, par 18 voix pour et une abstention (Xavier GERARD) autorise l'admission en non valeur des sommes ci-dessus.

XIII – MODIFICATION DES STATUTS DU SE 60

Objet : SYNDICAT D'ENERGIE DE L'OISE (SE60) – Adhésion des EPCI

L'an deux mille vingt et le 9 octobre à 19h00, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Chemin, Maire

Nombre de membres en exercice :

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération :

Suffrages exprimés :

Pour :

Contre :

Date de la convocation : 22/09/2020

Objet : Adhésion de la Communauté de Communes des Lisières de l'Oise, de la Communauté de Communes du Pays de Bray et de la communauté de Communes de la Picardie Verte au Syndicat d'Energie de l'Oise

Monsieur le Maire expose que les Communautés de Communes des Lisières de l'Oise, du Pays de Bray et de la Picardie Verte, par délibération respective en date du 12 décembre 2019, du 21 janvier 2020 et du 13 février 2020, ont sollicité leur adhésion afin de transférer au syndicat deux compétences optionnelles :

- Maîtrise de la Demande en Energie et Energies Renouvelables (hors travaux)
- Maîtrise d'ouvrage des travaux d'Investissements sur les installations d'éclairage public des zones d'activités économiques communautaires (hors maintenance)

Lors de son assemblée du 17 février 2020, le Comité Syndical du SE60 a approuvé l'adhésion de la Communauté de Communes des Lisières de l'Oise, de la Communauté de Communes du Pays de Bray et de la Communauté de Communes de la Picardie Verte.

Conformément aux dispositions visées à l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SE60 a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur ces adhésions.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :

à l'unanimité

par voix pour, abstention(s), voix contre,

APPROUVE l'adhésion de la Communauté de Communes des Lisières de l'Oise, de la Communauté de Communes du Pays de Bray et de la Communauté de Communes de la Picardie Verte au SE60.

N'APPROUVE PAS l'adhésion de la Communauté de Communes des Lisières de l'Oise, de la Communauté de Communes du Pays de Bray et de la Communauté de Communes de la Picardie Verte au SE60.

Pour extrait certifié conforme

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Le Maire

XIV – DESHERBAGE BIBLIOTHEQUE

Monsieur le Maire propose d'accepter la demande de désherbage des livres de la bibliothèque, selon la demande de Madame Gérard, responsable de la bibliothèque.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le désherbage des livres de la bibliothèque conformément à la liste fournie.

XV – AVENANT MARCHÉ DE FOURNITURE DE REPAS EN LIAISON FROIDE

Monsieur le Maire soumet l'avenant au marché de fourniture de repas en liaison froide et sollicite l'autorisation de le signer.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer l'avenant au marché de fourniture de repas en liaison froide.

XVI – DUREE D'AMORTISSEMENT

Vu la dissolution du SIVB actée par l'arrêté préfectoral du 26/12/19, et ses annexes,
Vu les actifs récupérés, et notamment les subventions d'équipement versées imputées au 204411,
Vu la M4 qui impose d'amortir ce type de dépenses, quelle que soit la taille de la collectivité,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'amortir en totalité le montant des subventions d'équipement portées au compte 204411, dès l'exercice 2020, soit 65.76 €.

XVII - QUESTIONS DIVERSES

Gaëtan DEBAER rapporte une question qu'un administré lui a posé concernant le nettoyage du toit du centre de loisirs. Monsieur le Maire et Mathieu BARBERY lui répondent que le nettoyage est prévu.

Aline HUTIN s'interroge sur certains marquages au sol réalisés sur la commune, Monsieur le Maire et Mathieu BARBERY l'informent que tous les marquages au sol sont conformes au code de la route.

Séance levée à 20h44

M. CHEMIN Christophe

M. BARBERY Mathieu

Mme RAVIART Murielle

M. OCULY Jean-Pierre

Mme VITEL Céline

M. LEJEUNE Philippe

M. MENDES GONCALVES José

Mme FRERET Anne

Mme HUTIN Aline

M. RABASTE Gervais

M. ROUSSEAU Sébastien.

Mme GUILLOT Sofia

Mme BELLEMBOIS Katia

M. DELAHAYE Clément

Mme BOULANGER Mélanie

M. DEBAER Gaetan

Mme DRUET Myriam

Mme D'ARANJO Ingrid

M. GÉRARD Xavier